



STRATÉGIE
2017-2021

Tanzanie

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE	3
1.1 CONTEXTE ET SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS	7
1.3 PANORAMA DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT	8
2. BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD EN TANZANIE (2008-2016)	10
2.1 BILAN QUANTITATIF	11
2.2 BILAN QUALITATIF	12
3. STRATÉGIE D'INTERVENTION DE L'AFD EN TANZANIE (2017-2021)	13
3.1 FINALITÉ.....	14
3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	14
3.3 AXES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX.....	16
3.4 STRATÉGIE DE PROPARCO	17
3.5 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES	17
4. PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET MODALITÉS D'INTERVENTION	18
4.1 PERSPECTIVES FINANCIÈRES	19
4.2 CONCENTRATION SECTORIELLE	19
4.3 DIVERSITÉ DES OUTILS DE FINANCEMENT	19
4.4 AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DES FINANCEMENTS SOUVERAINS	20
4.5 INTERACTION DES INTERVENTIONS DE L'AFD EN TANZANIE AVEC LES ACTEURS FRANÇAIS	20
5. SUIVI	21
LISTE DES SIGLES	23



1.

**ÉLÉMENTS
DÉTERMINANTS
POUR LA
STRATÉGIE**

1.1 CONTEXTE ET SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Issue de l'union en 1964 du Tanganyika et de l'archipel de Zanzibar, la République Unie de Tanzanie occupe une place particulière en Afrique de l'Est. S'étendant sur près de 945 300 km² et comptant une population estimée à plus de 53 millions d'habitants, la Tanzanie partage ses frontières avec 8 pays¹ et bénéficie d'une ouverture de plus de 1 400 km sur l'océan Indien. Abritant 6 des 25 « hotspots » de biodiversité² reconnus internationalement, disposant de ressources minières stratégiques (or, gaz naturel, charbon), la Tanzanie présente une richesse naturelle exceptionnelle.

1.1.1 Contexte politique

Un régime politique stable. Depuis l'indépendance en 1961, cinq présidents, dont Julius Nyerere entre 1961 et 1985, se sont succédé à la tête du pays sans difficulté majeure. L'élection de John Pombe Magufuli à la Présidence de la République lors des élections générales d'octobre 2015 a confirmé l'alternance présidentielle et le pouvoir du parti *Chama Cha Mapinduzi* (CCM). Elle a par ailleurs été marquée par la progression de l'opposition, en particulier dans les principales villes du pays.

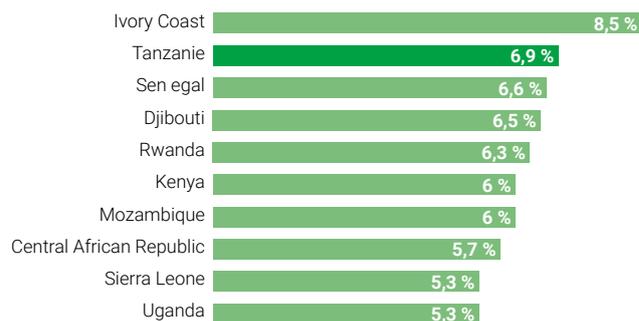
Un rôle régional particulier. Membre de plusieurs organisations régionales (Union africaine [UA], Communauté d'Afrique de l'Est [EAC], Communauté de développement d'Afrique australe [SADC]), la Tanzanie occupe une place particulière entre plusieurs ensembles régionaux et a joué un rôle majeur dans la résolution de conflits, au Rwanda (Tribunal Pénal international pour le Rwanda [TPIR], ouvert en 1994), au Burundi (1990 et 2015), au Kenya (2007) ou encore au Soudan du Sud (2015)³. Cette diplomatie régionale active s'explique par l'impact de ces troubles socio-politiques externes sur la situation intérieure, notamment en matière d'afflux de réfugiés. Sa situation géographique lui confère une position stratégique dans le cadre des échanges commerciaux entre l'Afrique centrale (République démocratique du Congo [RDC], Rwanda, Burundi, Zambie...) et l'Asie.

1.1.2. Contexte macroéconomique

Un pays à faible revenu, une croissance économique stable et soutenue portée par une économie diversifiée. La Tanzanie demeure un pays à faible revenu, en dépit d'une croissance importante (6,5 % en moyenne au cours de la dernière décennie) et d'un revenu par habitant en augmentation (932 USD par an⁴). Depuis la libéralisation du pays dans les années 1990, l'économie tanzanienne peut compter sur une diversité de secteurs d'activités : l'agriculture, qui occupe 67 % de la population et compte pour 30 % du PIB, l'industrie, notamment des mines, et la construction, qui créent 23 % du PIB et les services, en particulier les télécommunications, les services financiers et le tourisme générant 42 % de la richesse créée. Le pays peut compter sur une diversité de biens exportés (or, diamant, café, thé, tabac...), à destination des pays de la région (EAC, SADC) et des pays asiatiques (Chine, Inde). L'essor du secteur minier en particulier l'exploitation des réserves de gaz naturel, dont le pays détient un 30^e des réserves mondiales, devrait également être un moteur important du dynamisme économique du pays.

Un déficit budgétaire et un endettement maîtrisé. Présentant de faibles performances fiscales (taux moyen de collecte de TVA de 3,4 % sur la période 2010-2014⁵), l'État tanzanien présente un revenu fiscal faible (13 % du PIB en 2014/18, 14,4 % en 2015/16), permettant de couvrir les trois quarts des dépenses récurrentes. Le pays a réussi à maintenir un déficit budgétaire inférieur à 4 % compte tenu d'une faible exécution budgétaire et le report des dépenses d'investissement public. Après le processus d'annulation de la dette de la Tanzanie et l'éligibilité du pays à des prêts concessionnels⁶, l'augmentation de l'endettement public, aux trois quarts externe, a été continu entre 2010 et 2016, passant de 28 à 37 % du PIB. Le risque de surendettement reste toutefois considéré par le FMI comme faible. Notons que l'augmentation de la collecte fiscale, de l'équilibre des comptes publics et l'indépendance du pays sont des priorités du nouveau gouvernement.

L'une des croissances africaines les plus dynamiques en 2016



Source: IMF World Economic Outlook April 2016

¹ Burundi, République Démocratique du Congo, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Ouganda, Zambie.

² Zone représentative de la biodiversité présentant une grande richesse en espèces.

³ Les accords de résolution de conflit pour le Burundi (2000) et le Soudan du Sud (2015) ont été signés à Arusha ; Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda avait également son siège à Arusha.

⁴ GNI per capita 2016 (USD courant), Banque Mondiale.

⁵ *Why Should Tanzanians Pay Taxes? The unavoidable need to finance economic development - Tanzania Economic Update - World Bank - Juin 2015.*

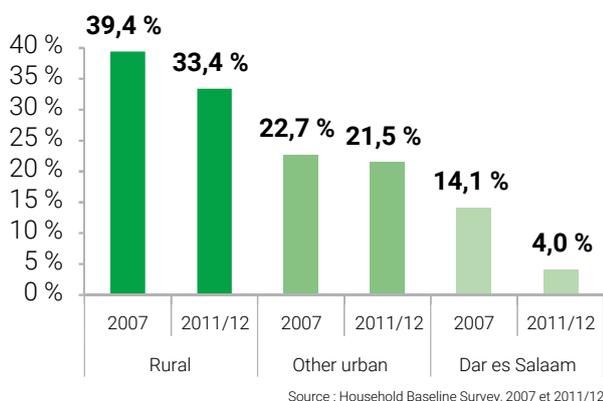
⁶ La Tanzanie a bénéficié de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en 2001 et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale en 2006.

1.1.3. Principaux enjeux de développement

La Tanzanie possède des atouts indéniables pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire (PRI), tel que défini par la *Tanzania Development Vision 2025*. La stabilité politique et le dynamisme de la croissance économique ne doivent cependant pas faire oublier les nombreux défis et enjeux de développement auxquels le pays doit faire face.

Une pauvreté persistante. Malgré la croissance, le pays est classé 151^e sur 187 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies et la part de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté décroît doucement (59,9 % à 48,8 % sur la dernière décennie). Les résultats relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont mitigés : les objectifs liés au VIH/Sida, à la scolarisation dans le primaire et à la mortalité infantile ont été atteints mais ceux liés à la santé maternelle, à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et garantissant un développement durable n'ont pas été accomplis. Si la pauvreté a diminué en Tanzanie au cours des dix dernières années, cette évolution a été lente : la part de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté⁷ est ainsi passée de 34,4 % à 28,2 %, tandis que la part de la population vivant en dessous du seuil international de pauvreté passait de 59,9 % à 48,8 %. 12 millions d'habitants vivent toujours dans l'extrême pauvreté en 2015, avec moins de 0,60 USD par personne et par jour. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté : 80 % des femmes tanzaniennes participant au marché du travail occupent un emploi vulnérable (contre 69 % des hommes).

Une pauvreté inégalement répartie

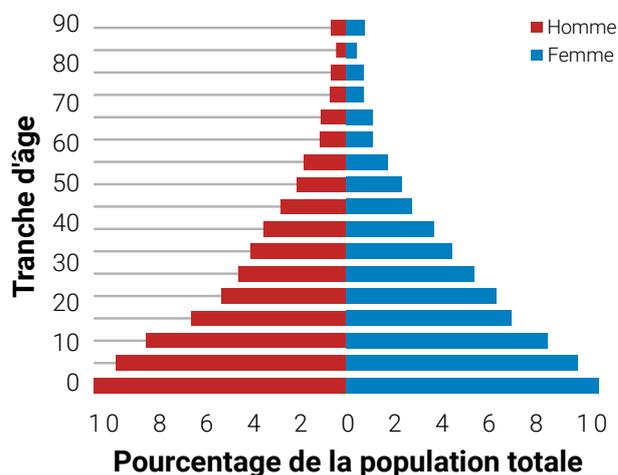


Renforcer la gouvernance du pays et améliorer le climat des affaires. L'allègement des procédures administratives, l'amélioration des conditions de crédit et la lisibilité des politiques publiques seront des éléments déterminants pour la réussite du nouveau Plan quinquennal et l'amélioration du classement international de la Tanzanie^{8,9}. Le nouveau gouvernement a pris la mesure de cet enjeu et a fait de la lutte contre la corruption et de la gestion des finances publiques un marqueur fort du quinquennat.

Accompagner la croissance démographique et l'équilibre entre villes et campagnes. Avec une croissance démographique annuelle de 3,14 % et une population qui devrait s'élever à 70 millions d'ici 2025,¹⁰ les autorités doivent faire face à des défis en termes de construction d'infrastructures de base, d'accès à la santé et à l'éducation ou encore d'insertion de jeunes sur le marché du travail (44 % de la population a moins de 15 ans). Par ailleurs, la croissance de la population urbaine¹¹ est particulièrement importante dans plusieurs villes tanzaniennes. La capitale économique du pays, Dar-Es-Salam, qui concentre 5,2

millions d'habitants¹², est la 3^e ville du continent africain la plus dynamique en termes de croissance de la population : elle devrait compter 10 millions d'habitants en 2030. La dynamique démographique pèse également sur les zones rurales qui abritent encore 70 % de la population. Ces zones rurales concentrent 83 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ont absorbé depuis l'indépendance plus de 20 millions d'individus supplémentaires.¹³

Distribution de la population par âge et par genre



Source : National bureau of Statistics, Juin 2016

Développer le capital humain du pays. En dépit de progrès dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau primaire, le niveau de qualification en Tanzanie demeure relativement faible : seuls 32 % des élèves atteignent le collège et moins de 5 % entrent dans l'enseignement supérieur. Si la parité filles/garçons est réelle dans l'accès au primaire, les écarts se creusent à partir du secondaire et le taux d'alphabétisation des femmes est de 65 % contre 76 % pour les hommes¹⁴. La priorité accordée aux fils et les mariages et grossesses précoces jouent un rôle dans cet écart. En pleine phase de transition épidémiologique, illustrée notamment par une nette progression de maladies non-transmissibles, les défis dans le secteur de la santé demeurent très importants aussi. L'espérance de vie en Tanzanie est de 60 ans contre 62 pour la moyenne des pays à revenus comparables, tandis que le VIH/SIDA reste la première cause de mortalité, les femmes étant là encore particulièrement exposées¹⁵. En nette réduction, la mortalité infantile est encore élevée, à 52 pour 1000, et les diarrhées seraient responsables de près de 12 % des décès des enfants de moins de 5 ans. Le système de santé tanzanien se caractérise également par un déficit significatif en ressources humaines et une concentration des médecins à Dar es Salaam (45 % des médecins pour une ville représentant 10 % de la population).

Résorber le déficit d'accès aux infrastructures de base. Le manque significatif d'infrastructures de base est l'un des principaux facteurs limitant le développement économique et social. Comparée aux autres pays de l'EAC, la Tanzanie accuse un retard conséquent dans les infrastructures clés. Seuls 53 % de la population ont accès à un point d'eau amélioré contre

⁷ 36 482 TZS par adulte et par mois.

⁸ La Tanzanie occupe ainsi la 117^e place sur 168 dans l'indice de corruption 2015 publié par l'ONG Transparency International.

⁹ La Tanzanie est classée 132^e sur 189 dans le rapport Doing Business 2017 de la Banque Mondiale, soit une amélioration de 12 places par rapport à l'édition 2016.

¹⁰ Economic and Social Research Foundation / UNDP, Population growth, structure and momentum in Tanzania.

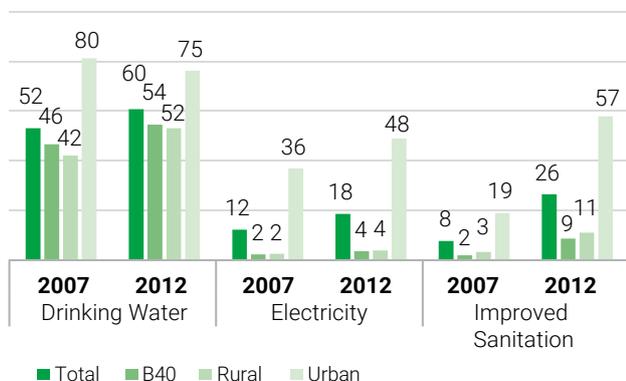
¹¹ moyenne de 3,14%/an sur les 10 dernières années (Banque Mondiale).

¹² National bureau of Statistics – United Republic of Tanzania.

¹³ International Growth Center, Population growth, internal migration and urbanization in Tanzania (1967-2012).

67 % dans la région tandis que seuls 25 % des Tanzaniens sont raccordés à un système d'assainissement¹⁶. Bien qu'en amélioration, le niveau de service est peu satisfaisant comme l'illustre la mauvaise qualité de l'eau, responsable de plus de 50 % des cas de maladie (choléra, dysenterie, diarrhées). En dépit d'environ 100 000 connexions supplémentaires par an, l'accès à l'électricité s'élève à 25 % de la population, proportion qui tombe à 7 % en zone rurale en 2015. Alors que la demande en énergie connaît une croissance annuelle comprise entre 10 et 15 % et en dépit de ressources importantes (hydraulique, solaire, gaz, charbon, géothermie)¹⁷, le pays est particulièrement en retard dans la production d'électricité¹⁸ et les importations représentent 20 % des besoins. En dépit des efforts du nouveau gouvernement, la gestion des sociétés publiques d'eau et d'électricité reste marquée par des arriérés importants auprès de leurs fournisseurs¹⁹ et des créances de longue durée vis-à-vis des administrations et autres entités publiques. La poursuite des investissements dans les infrastructures de base et l'amélioration des performances des *Utilities* sont des enjeux majeurs pour le pays.

Accès aux infrastructures de base



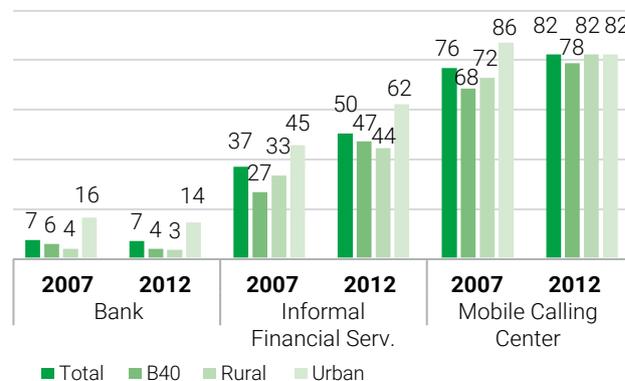
Source : HBS 2007 et 2011/12

Développer les infrastructures de transport. La Tanzanie ne tire pas tout le bénéfice de sa situation géographique régionale compte tenu de la qualité des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Dans un pays particulièrement étendu, à l'urbanisation croissante, avec notamment de nombreuses villes secondaires, le niveau des infrastructures de transports limite donc significativement le désengorgement des centres urbains, le désenclavement des zones rurales, le développement du potentiel touristique et l'essor du commerce. Compte tenu du coût très élevé de ces investissements²⁰, l'enjeu sera de moderniser les infrastructures existantes (ports de Dar Es Salaam, de Tanga et de Mtwara, 59 aéroports et aérodromes) et de construire de nouvelles infrastructures en s'assurant qu'elles pèsent raisonnablement sur les finances du pays.

Améliorer le financement de l'économie par les banques locales et l'accès aux services financiers. Avec 56 banques, le secteur bancaire tanzanien se caractérise par un nombre relativement élevé d'acteurs toutefois concentré autour de 4 banques²¹, représentant 50 % des actifs du secteur, 53 % des dépôts et 48 % des crédits. Le taux de prêts non performants moyen reste ainsi modéré (7,88 % en 2015 contre 6,83 % en 2014), taux qui atteint 8,5 % pour les petites banques et 15,1 % pour les institutions financières non bancaires en 2015. Le taux d'intérêt moyen pratiqué par les banques est élevé (16 % en 2016 contre 14 % en 2010²²). En dépit d'une croissance dynamique, la taille du marché bancaire tanzanien demeure limitée avec un total des crédits au secteur privé n'atteignant que 16 % du PIB et une faible bancarisation de la population (seulement 14 % de la population ayant accès aux services bancaires traditionnels²³).

Améliorer la productivité et la résilience agricole. Avec la moitié du pays occupé par des terres arables, générant près d'un tiers de la richesse créée dans le pays, 47 % des exportations

Accès aux services financiers



Source : HBS 2007 et 2011/12

et employant 67 % de la population tanzanienne²⁴, l'agriculture demeure un secteur clé de l'économie du pays. Disposant de larges surfaces non cultivées, le pays dispose du troisième cheptel bovin du continent²⁵. Le risque foncier, la quasi-absence de conseil agricole et de crédit, la faible mobilisation d'intrants, la faible développement de l'irrigation et les difficultés de commercialisation n'ont toutefois pas permis une amélioration sensible des performances agricoles du pays au cours des dernières années. L'agriculture tanzanienne, faiblement irriguée et présentant des zones de surpâturage, est sensible au changement climatique. Exclues de l'accès au foncier, au crédit, au bétail, les femmes rurales, qui représentent 86 % de la main d'œuvre agricole mais ne contribuent qu'à hauteur de 48 % au PIB du secteur, sont particulièrement touchées par la pauvreté et exposées aux conséquences du changement climatique dans ce secteur.

¹⁴ Global Gender Gap Report (GGGR), 2015.

¹⁵ 60% des adultes de plus de 15 ans vivant avec le SIDA sont des femmes (ONU SIDA 2015).

¹⁶ Autorités tanzaniennes ; Banque Mondiale ; Forum Economique Mondial.

¹⁷ Ainsi, 12% seulement du potentiel hydroélectrique est exploité, l'énergie solaire pourrait produire de 4 à 7KWh/m2/jour et les sources géothermales ne sont pas encore utilisées. Par ailleurs, les réserves de charbon estimées à 1.5 Mds de tonnes et celles de gaz naturel estimées à 55 Trillions Cubic Feet devraient permettre d'accroître significativement la capacité de production du pays.

¹⁸ production électrique équivalente à 93 kWh par habitant, contre 125 kWh dans la région EAC).

¹⁹ En dépit de résultats opérationnels positifs pour la première fois en 2016, Tanzania Electric Supply Company Limited (TANESCO), société nationale d'électricité, a accumulé plus de 400 millions USD d'arriérés de paiement en raison principalement d'une sous-tarifification du prix de l'électricité, de pertes techniques élevées et de créances non recouvrées auprès de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques.

²⁰ le coût du projet de construction d'une ligne de chemin de fer à écartement standard est estimé à 7,1 Mds USD.

Préserver et valoriser une biodiversité en érosion. En dépit d'une surface d'aires protégées représentant 28 % du pays et d'une richesse floristique et faunistique importante, la Tanzanie connaît une érosion significative de sa biodiversité, en lien avec la fragmentation des habitats naturels, la pression agricole et de l'élevage et les trafics illicites de la faune. La richesse de la biodiversité est pourtant l'atout principal du pays sur le plan touristique et explique la venue d'un peu plus d'un million de touristes par an. Avec une croissance moyenne de 12 % au cours de la dernière décennie, le secteur touristique contribue directement à 3,5 % du PIB, indirectement à 10 % et emploie près de 500 000 personnes. L'activité touristique est très concentrée (parc du Serengeti, cratère du Ngorogoro, Mont Kilimandjaro et aires marines de Zanzibar) et fortement liée à la biodiversité. La lutte contre le braconnage et la gestion de l'élevage extensif sont des enjeux prioritaires pour la sauvegarde de la biodiversité et sa mise en valeur par le secteur touristique.

Atténuer les effets des changements climatiques sur l'agriculture et l'énergie. Le pays devrait connaître une hausse des températures de 0,5°C d'ici 2025 à 4°C en 2100, plus importante dans la partie Sud-Ouest du pays. Le niveau moyen des précipitations devrait diminuer progressivement, en particulier au Nord-Est, pour atteindre -12 % en 2100²⁶. Les épisodes de sécheresse devraient augmenter, avec un impact particulièrement significatif sur la production agricole (cultures alimentaires et d'exportation), le tourisme (aires protégées), mais aussi sur la production énergétique (hydroélectricité). La mobilisation des ressources hydriques de surface et leur répartition entre les différents usages (eau potable, irrigation, hydroélectricité, aires protégées), de même que la sécurisation des productions agricoles seront des enjeux non négligeables pour le développement du pays. Le changement climatique en Tanzanie pourrait générer des coûts additionnels représentant 1 à 2 % du PIB par an d'ici 2030.

Le 6^e pays en termes de nombre d'espèces classifiées par IUCN

	Plants	Birds	Mammals	Fish
Ecuador	1,856	98	45	59
Malaysia	721	50	73	83
Indonesia	427	131	188	158
China	574	89	74	133
Tanzania	602	47	38	176
Madagascar	607	35	120	93
Brazil	521	165	81	86
United States	462	77	35	248

Source : Systematic Country Diagnostic, Banque Mondiale, Fév. 2017

1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2025. A la suite de l'élection du Président Magufuli, le gouvernement a défini un second Plan de Développement Quinquennal²⁷ intitulé « *Nurturing Industrialization for Economic and Human Development* ». Ce plan décline les orientations définies par le gouvernement pour les cinq prochaines années (années fiscales 2016/17 – 2020/21) pour l'ensemble des secteurs, en ligne avec les objectifs de la *Tanzania Vision Développement 2025*, qui vise à transformer la Tanzanie en un pays à revenu intermédiaire. Le Plan s'appuie sur trois piliers : (i) l'industrialisation de l'économie (ii) le développement du capital humain (iii) et l'efficacité des politiques publiques. Le Plan de développement quinquennal intègre les grands principes de l'Agenda Afrique 2030, de l'Agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce Plan très ambitieux prévoit à l'horizon 2021, l'atteinte d'un revenu annuel de 1500 USD par habitant et par an, la réduction du taux de pauvreté de 28 à 16 %, la multiplication par 3 des capacités de production d'électricité, le doublement de l'accès à l'électricité, une augmentation de 10 points de pourcentage de l'accès à l'eau potable.

Mobiliser des ressources financières importantes, publiques et privées. Dans la continuité du plan précédent, le Plan quinquennal prévoit la poursuite de l'investissement public en faveur des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'énergie, du transport, de

l'eau, du tourisme ou encore de l'environnement. Le gouvernement tanzanien compte sur une croissance régulière, atteignant 10 % en 2021, et une augmentation des investissements directs étrangers. Le coût de la mise en œuvre de ce Plan très ambitieux est estimé à 46 Mds USD sur 5 ans²⁸. Il serait financé par le gouvernement tanzanien, à hauteur de 25 Mds USD, avec l'appui de l'aide internationale. Il est attendu un investissement privé de l'ordre de 19 Mds USD, stimulé notamment par le renforcement des capacités de financements de la banque publique d'investissement (TIB).

²¹ CRDB, NMB, NBC, Standard Chartered.

²² Données Bank of Tanzania.

²³ Notons toutefois les progrès importants réalisés en Tanzanie en matière de mobile banking : en moins de 10 ans, un système de transfert efficace et peu coûteux a été mis en place et permet à 60% de la population de disposer de services financiers de base (Source : Money within reach – extending financial inclusion in Tanzania – Tanzania economic update – Banque Mondiale – Avril 2017).

²⁴ 91% des exploitations tanzaniennes sont des exploitations familiales, exploitant une surface moyenne de 2 ha.

²⁵ Avec un cheptel bovin estimé à 25,8 millions d'animaux en octobre 2015 (National Bureau of Statistics), la Tanzanie se situe derrière l'Éthiopie et le Soudan en termes de nombre d'animaux.

²⁶ *Intended Nationally Determined Contributions, United Republic of Tanzania, Septembre 2015.*

²⁷ Le deuxième Plan quinquennal de développement (Five Year Development Plan - FYDP II - 2016/17 – 2020/21), intègre les cadres stratégiques d'intervention du premier Plan quinquennal de développement (FYDP I, 2011/2012-2015/2016) et la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (National Strategy for Growth and Reduction of Poverty (NSGRP/MKUKUTA II, 2010/2011- 2015/2016).

Changement climatique. La Contribution Nationale (NDC) formulée en septembre 2015 dans le cadre de la préparation de la COP21 prévoit de concentrer les efforts du pays en faveur de l'adaptation au changement climatique (agriculture plus résiliente, préservation de la forêt et de la biodiversité, gestion des ressources hydriques, diversification des sources énergétiques).

En termes d'atténuation, la Tanzanie, dont les émissions de gaz à effet de serre sont considérées comme négligeables²⁹, prévoit de réduire d'ici 2030 les émissions de 10 à 20 % par rapport au scénario de base³⁰. La priorité du gouvernement tanzanien reste toutefois le développement socio-économique du pays.

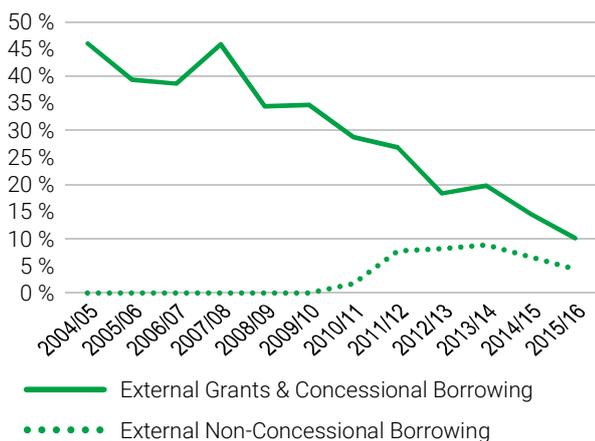
1.3 PANORAMA DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1.3.1 Aide publique au développement

Une aide publique au développement en évolution. Avec une moyenne d'Aide publique nette de 2,5 milliards USD au cours de la dernière décennie, la Tanzanie est le troisième bénéficiaire de l'aide publique au développement (APD) en Afrique subsaharienne derrière l'Égypte et l'Éthiopie³¹. Elle est dédiée principalement aux financements de la santé (36 %), des infrastructures (19 %), du secteur productif (10 %) et de l'éducation (5 %). Le pays connaît toutefois une diminution relative de l'Aide dans les finances publiques (la valeur de l'APD est ainsi passée de 35 à 14 % des dépenses publiques entre 2009 et 2015, tandis que la valeur en pourcentage du PIB passait de 10 à 5 %), ainsi qu'une réduction de l'aide budgétaire globale de 930 millions USD en 2009 à 383 millions USD en 2015.

La présence de nombreux bailleurs de fonds. Le paysage de l'aide publique au développement en Tanzanie compte 4 institutions multilatérales, 17 agences des Nations Unies et 18 bailleurs bilatéraux. L'architecture de la coordination de l'aide est structurée autour de sept groupes de travail sectoriels et d'une vingtaine de groupes de travail thématiques devant permettre de favoriser le dialogue mais mobilisant beaucoup d'énergie

Diminution de la part de l'aide extérieure par rapport aux dépenses publiques



Source: Government of Tanzania, World Bank.

pour renseigner les nombreux critères, indices et autres cibles. La Banque Mondiale, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et le Japon sont les principaux bailleurs de fonds de la Tanzanie.

1.3.2 Stratégie des bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds multilatéraux accompagnent le développement de la Tanzanie en apportant des volumes d'engagements importants, en faveur des infrastructures et de la gouvernance du pays.

- **La Banque Mondiale** a engagé un montant annuel moyen de 750 millions USD (International Development Association [IDA], Banque internationale pour la reconstruction et le développement [BIRD], Société financière internationale [SFI]) au cours des trois dernières années, faisant de la Tanzanie le troisième plus important portefeuille du groupe en Afrique. La stratégie du Groupe pour la période 2016-2022³² prévoit un montant d'engagement annuel de 1 milliard USD en Tanzanie avec une concentration sur l'énergie, le développement urbain, l'agriculture, l'éducation de base, l'environnement des affaires, la santé, le numérique.
- **La Banque Africaine de Développement** (BAfD) intervient de manière importante en Tanzanie, qui est le deuxième client de l'institution. La stratégie pays de la Banque pour 2016-2020 définit deux piliers stratégiques d'intervention : (i) le développement des infrastructures et (ii) le renforcement de la gouvernance. La BAfD devrait mobiliser 1028 M EUR sous forme de prêts concessionnels (FAD) et 790 M EUR de ressources moins concessionnelles.

²⁸ Five Year Development Plan - FYDP II - 2016/17 - 2020/21 - June 2016 - Ministry of Finance and Planning.

²⁹ 0,2 t eq. CO₂/hab./an.

³⁰ L'impact de la poursuite de la mobilisation des ressources du pays en gaz naturel, en remplacement du fuel lourd (HFO), et le développement de l'exploitation des réserves de charbon, sera à mieux évaluer.

³¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Statistiques du financement du développement.

³² En cours de validation

- **L'Union Européenne** soutient le développement du pays en apportant un volume d'aide d'environ 100 millions EUR par an, sous forme de subventions, et demeure le principal contributeur de l'aide budgétaire globale. Le 11^e Fond Européen de Développement (2014-2020), d'un montant de 626 millions EUR, concentre ses interventions sur (i) la bonne gouvernance et le développement (ii) l'énergie et (iii) l'agriculture durable.

De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux apportent par ailleurs leur contribution au développement du pays, essentiellement sous forme de dons :

- **USAID** a engagé en moyenne 150 millions USD par an au cours des 3 dernières années en Tanzanie, sous forme de subventions. Le *Country Development Cooperation Strategy* 2015-2019 prévoit une concentration sur la santé et la gouvernance. La coopération américaine a toutefois été marquée par l'annulation de l'instruction d'une seconde intervention du *Millennium Challenge Corporation* (MCC) de 470 millions USD en 2015.
- **DFID** a engagé en moyenne 200 millions USD par an au cours des 3 dernières années, sous forme de subventions. Au cours de la période 2016-2019, les engagements du *Department for International Development* devraient se maintenir à une moyenne annuelle de 210 M USD concentrés sur la gouvernance et la sécurité, l'éducation et la santé.
- **JICA** a placé la Tanzanie en tête des pays récipiendaires de ses financements devant le Kenya et l'Éthiopie. L'aide japonaise, qui s'élevait en moyenne à 200 millions USD au cours des 3 dernières années, comprend des dons, de l'assistance technique et des prêts concessionnels. JICA concentre ses interventions sur les transports, l'industrialisation, l'agriculture, l'énergie, l'eau et la santé.

Des financements non concessionnels de plus en plus importants. Partenaires historiques, la Chine et la Tanzanie ont signé, à partir de 2005, de nombreux accords portant sur la diplomatie, la santé, le commerce, les transports, l'agriculture ou encore les télécoms. Représentant 9,4 % des importations tanzaniennes en 2005, la Chine était 10 ans plus tard le premier pays d'importation avec 27 % des importations du pays. Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse significative du financement du développement par des capitaux chinois – la Chine détiendrait environ 20 % de la dette publique externe tanzanienne en 2015 – en faveur des grands projets d'infrastructures³³.

1.3.3 Stratégie de la France

Un partenariat en construction. Compte tenu de l'absence de liens forts historiques entre les deux pays, d'une présence française encore modeste et de la multiplicité des autres coopérations bilatérales présentes en Tanzanie, le partenariat entre la France et la Tanzanie reste à renforcer. Le Plan d'action de l'Ambassade de France, défini en 2015, prévoit une priorité donnée à (1) une diplomatie économique dynamique, (2) un dialogue politique et une coopération de défense, (3) une contribution au développement du pays et une aide à la société civile, et (4) la mise en place d'une politique culturelle et éducative en faveur de la langue française. Une attention particulière au renforcement des liens avec l'EAC est attendue.

Des échanges en hausse. En 2015, les exportations françaises vers la Tanzanie ont atteint 160 millions EUR, soit une hausse de plus de 250 % par rapport à l'année précédente. Cette trajectoire est la conséquence principale d'une forte croissance des ventes de produits pharmaceutiques et de matériel de transport. 31^e fournisseur de la Tanzanie, la France ne représente que 1,5 % des parts de marché. Dans le même temps, les importations françaises de Tanzanie ont atteint 40 M EUR soit une hausse de 12 % par rapport à 2014. Près de 50 % de ces importations sont concentrées sur les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture. Avec un stock d'IDE de 45,1 M EUR, la France se classait en 2014 au 10^e rang des investisseurs en Tanzanie. La Tanzanie compte près d'une quarantaine d'entreprises françaises parmi lesquelles Alstom, Air France-KLM, Air Liquide, Bolloré, Bureau Veritas, CMA-CGM, Egis Lafarge, Maurel & Prom, Pernod Ricard, Sogea-Satom, Total, TPS, Schlumberger, Sodexo, Suez...

³³ projet de gazoduc de 542 km reliant Mtwara à Dar Es Salaam financé par un prêt de 1,2 Md USD de la China Exim Bank, annonces de financements chinois d'un montant de 9 milliards USD pour la ligne de chemin de fer de 2 561 km reliant la Tanzanie à 4 voisins enclavés, construction du port de Bagamoyo dont le coût pourrait s'élever à 10 Mds USD

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing through the letters.

2.

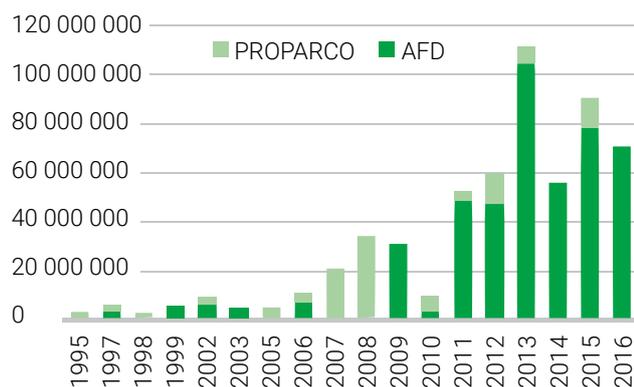
**BILAN DE L'ACTIVITÉ
DE L'AFD EN
TANZANIE
(2008-2016)**

2.1 BILAN QUANTITATIF

Le Groupe AFD est présent en Tanzanie depuis 1993 à travers sa filiale PROPARGO. En 1997, la création de l'agence régionale de Nairobi a permis de développer l'activité de l'AFD en Tanzanie depuis le Kenya, activité qui s'est accélérée avec l'ouverture en 2008 d'un bureau à Dar es Salam. L'AFD intervient désormais en Tanzanie de manière croissante, mobilisant essentiellement des concours souverains dans plusieurs secteurs prioritaires pour le gouvernement tanzanien, tels que l'eau et l'assainissement, l'énergie, les transports, l'éducation et la santé. L'Agence développe, notamment dans le secteur de l'énergie et de l'eau, des synergies avec d'autres bailleurs (Union européenne, BEI, KFW, Banque mondiale...).

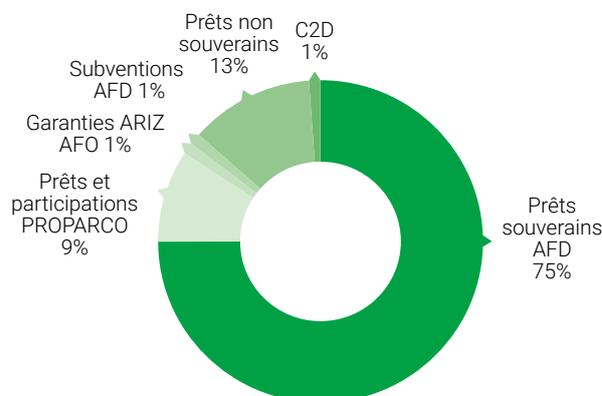
Une forte croissance des engagements depuis l'ouverture du bureau de Dar es Salaam. Entre 1995 et 2016, le volume total des engagements du groupe AFD s'est élevé à 580 M EUR, dont 464 M EUR par l'AFD et 116 M EUR par PROPARGO. L'activité a connu une augmentation significative à partir de 2007 : en une dizaine d'années, l'engagement annuel du groupe AFD est passé de 3 à 70 millions EUR.

Évolution des engagements du Groupe AFD 1995-2016 (en €)



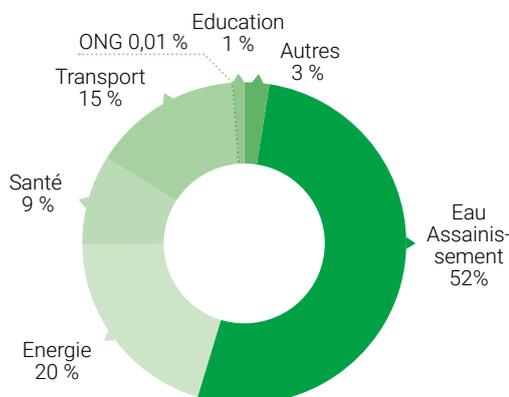
Une diversité d'outils de financement. L'AFD est intervenue en Tanzanie majoritairement sous forme de prêts souverains concessionnels (75 % des engagements du Groupe entre 2010 et 2016). L'Agence a par ailleurs mobilisé une diversité de financements : C2D en faveur de l'éducation, prêt non souverain au service de santé de l'Aga Khan, ligne de crédit SUNREF, garantie ARIZ, subvention FERC, subventions ONG. Les financements souverains de l'AFD ont été mis en œuvre sous forme d'aide projet (90 % des engagements 2010-2016 hors garantie), d'aide programme³⁴ (9 %) et d'aide budgétaire sectorielle³⁵ (1 %).

Répartition des engagements du Groupe AFD par type de produits – 2010-2016



Une relative concentration sectorielle. L'AFD a financé des interventions en faveur de plusieurs secteurs : eau et assainissement, énergie, transports, santé, éducation ainsi que dans d'autres secteurs par l'intermédiaire de financements ou de garanties à des banques locales et en soutenant les ONG françaises (agriculture, santé, biodiversité...). En termes de volume, l'Agence s'est toutefois concentrée sur l'eau et l'assainissement, pour plus de la moitié des engagements 2010-2016 et sur l'énergie, pour 20 % des engagements.

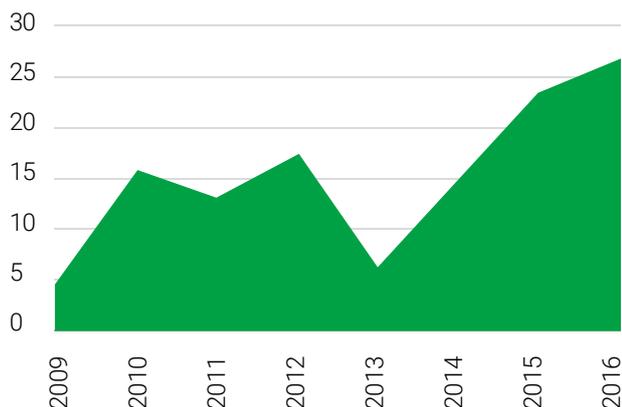
Répartition des engagements de l'AFD – hors PROPARGO – par secteur



³⁴ Contributions au fonds multi-bailleurs relatif au Programme national du secteur de l'eau.

³⁵ Contrat de développement et de désendettement en faveur du secteur de l'éducation.

Évolution des versements de l'AFD - 2009-2016 (en M€)



Des versements en augmentation. Pendant la période 2010-2016, les versements de l'AFD se sont élevés à 122 M EUR. En dépit de performances moyennes dans la l'instruction et la mise en œuvre des concours en Tanzanie, les versements de l'AFD sont en croissance régulière : 54 % des versements ont été réalisés au cours des 3 dernières années. Ils dépassent désormais 25 M EUR par an.

2.2 BILAN QUALITATIF

La construction d'un portefeuille, une identité de plus en plus reconnue. Les activités de l'AFD en Tanzanie sur la période 2008-2016 se sont concentrées sur plusieurs secteurs considérés comme prioritaires pour le Gouvernement tanzanien et où l'Agence présente une valeur ajoutée. En dépit d'une présence récente, l'Agence est en particulier devenue un bailleur de fonds de référence dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et un acteur de plus en plus important dans le secteur de l'énergie. L'AFD a par ailleurs soutenu l'intervention d'autres acteurs du développement, en mobilisant des financements non souverains pour des projets contribuant au développement du pays (services de santé de l'Aga Khan³⁶, ligne de crédit SUNREF) et des subventions pour le financement des actions des ONG françaises en Tanzanie (MDM, IGF, FERT, CIDR...).

Une concentration sur le financement des projets d'infrastructures de base. L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement a fait l'objet d'un soutien important de l'AFD au travers de financements *i)* de projets d'investissements dans les villes secondaires de Mwanza, Musoma, Bukoba et de Morogoro et *ii)* de contributions au fonds multi-bailleurs permettant de développer des projets de taille plus modeste. L'Agence contribue par ailleurs au renforcement des capacités des sociétés publiques d'eau. Le soutien à l'investissement public dans les infrastructures électriques a fait l'objet de deux premiers prêts souverains destinés à la réhabilitation de sous-stations électriques, l'amélioration du système de gestion du réseau de transmission de l'opérateur public TANESCO et la construction d'une ligne électrique à haute tension entre Geita et Nyakanazi permettant à terme de raccorder la centrale hydroélectrique de Rusumo falls au réseau national.

³⁶ Les Services de santé de l'Aga Khan (AKHST) sont présents en Tanzanie depuis 1929 (dispensaire de Dar Es Salaam)

The page features several decorative green curved lines that sweep across the background, creating a sense of movement and framing the central text.

3.

**STRATÉGIE
D'INTERVENTION
DE L'AFD EN
TANZANIE
(2017-2021)**

3.1 FINALITÉ

Un développement équilibré et inclusif. L'intervention de l'Agence française de développement en Tanzanie contribuera à l'atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire (PRI) à l'horizon 2025, tel que défini par les autorités tanzaniennes dans leur stratégie Vision 2025. Elle s'inscrit en cohérence avec les 17 ODD visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité de tous à l'horizon 2030 et visera à accompagner les grandes transitions du pays (transitions démographique et sociale, énergétique, territoriale et écologique, numérique et technologique). L'AFD s'attachera tout particulièrement à avoir

une action « 100 % Accord de Paris » et « 100 % lien social », car elle défend l'idée qu'il est possible de concilier la lutte contre la pauvreté et les inégalités avec la lutte contre le changement climatique. Enfin, le Groupe contribuera, via une augmentation du volume annuel moyen de financement, aux engagements pris par la France : augmenter l'APD française à hauteur de 0,55 % du RNB à l'horizon 2022, mobiliser 23 milliards d'euros en faveur de l'Afrique sur la période 2017-2021 et 3 milliards d'euros d'engagement sur la période 2016-2020 pour les énergies renouvelables.

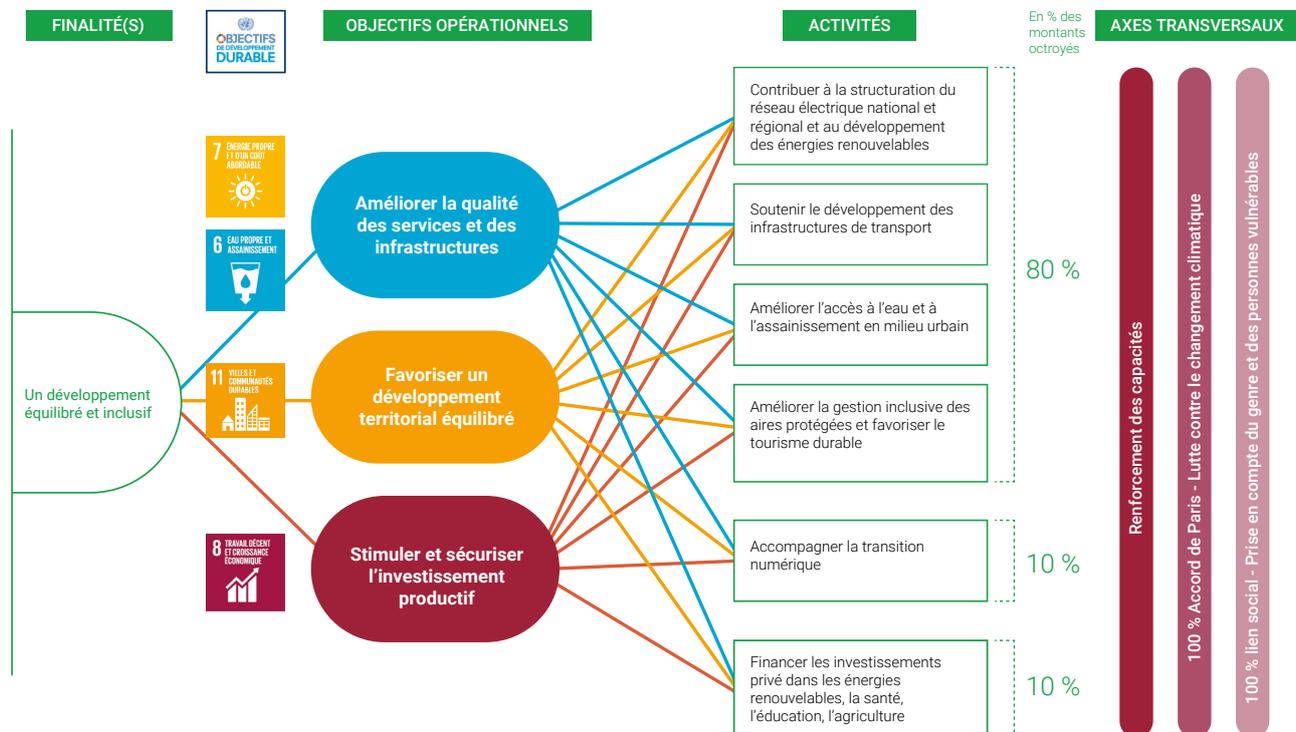
3.2 OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

Dans le cadre de ses interventions pour la période 2017-2021, l'Agence se fixe trois objectifs en Tanzanie, en cohérence avec le Cadre d'Intervention Régional de l'AFD en Afrique Subsaharienne (2017–2021) : améliorer la qualité des services et des infrastructures, favoriser un développement territorial équilibré et favoriser et stimuler l'investissement productif. Compte tenu des besoins du pays, du nouveau Plan quinquennal et de son expérience dans le pays, l'AFD poursuivra son intervention

privilegiée en faveur de l'eau et l'assainissement, de l'énergie et des transports. Une ouverture sectorielle maîtrisée pourra être envisagée au travers du financement de projets à fort impact socio-économiques et à forte visibilité pour lesquels l'AFD pourra apporter une forte valeur ajoutée (numérique, biodiversité/tourisme).

La stratégie est construite autour de trois objectifs déclinés en six activités.

Schéma logique d'intervention



Les trois objectifs retenus :

- **Objectif 1 – Améliorer la qualité des services.** L'AFD développera le financement des infrastructures de base prioritaires pour le pays, en particulier dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, l'énergie et les transports. Compte tenu des besoins du pays et du coût des investissements, l'Agence interviendra de manière très significative (60 % des engagements) sous forme de prêts souverains concessionnels. Selon la taille et la nature des projets, l'AFD pourra assurer le financement des projets avec ses ressources, en mobilisant des subventions (AFIF, GCF, AREI...) ou en co-financement avec d'autres bailleurs de fonds (BM, BAfD, KfW, UE...). L'AFD pourra chercher à mobiliser des subventions de faibles montants pour renforcer les capacités des opérateurs publics (formations, échanges d'expérience) en valorisant l'expertise publique française dans les secteurs d'intervention.
- **Objectif 2 – Favoriser un développement territorial équilibré.** En parallèle du soutien aux infrastructures de base urbaines ou nationales, l'AFD visera à diminuer les déséquilibres entre les zones urbaines et les territoires ruraux en favorisant les investissements en faveur du développement des zones rurales, en particulier en matière d'accès à l'électricité, de préservation des ressources de biodiversité et de leur valorisation au profit des populations locales.
- **Objectif 3 – Stimuler et sécuriser l'investissement productif.** En complément du financement des investissements publics, l'AFD facilitera l'investissement privé dans des secteurs ayant un fort impact socio-économique et/ou environnemental.

Ces trois objectifs seront déclinés au travers de six activités.

(i) Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain

Pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et au développement des services d'assainissement prévus par le Programme de développement du secteur de l'eau, l'AFD poursuivra le financement des infrastructures de production, de stockage et de distribution d'eau potable ainsi que les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, au travers de prêts souverains concessionnels. Ces investissements consisteront en la construction de nouvelles infrastructures et la réhabilitation et l'optimisation des infrastructures existantes (diminution des *Non Revenue Water*). Compte tenu du contexte institutionnel tanzanien³⁷, l'AFD concentrera ses financements en faveur des projets d'eau et d'assainissement dans les villes principales du pays, autour de Dar Es Salaam et du Lac Victoria (Shinyanga, Geita...) et pourra contribuer aux approches programmatiques nationales (fonds multilatéral, programmes sous-sectoriels). Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités opérationnelles et financières des sociétés publiques d'eau et d'assainissement, ainsi qu'au choix des technologies utilisées, en veillant à ce que leur exploitation et leur rentabilité soit assurée dans le contexte tanzanien. Des subventions pourront être mobilisées pour financer certaines activités de renforcement des capacités, notamment au travers de partenariats avec des institutions françaises (échanges d'expériences avec OIEau, participation au Master « Eau pour tous »...).

(ii) Contribuer à la structuration du réseau électrique national et régional et au développement des énergies renouvelables

Pour résorber le déficit d'infrastructures publiques électriques et améliorer l'accès des populations à l'électricité, notamment en zone rurale, l'AFD mobilisera un volume croissant de financement, sous forme de prêts souverains concessionnels, pour contribuer à la mise en œuvre des projets du gouvernement tanzanien en matière de production électrique de source renouvelable (énergie solaire, hydro-électricité, voire géothermie), d'infrastructures de transmission nationales et régionales (interconnexion électrique à haute tension Tanzanie-Zambie et Tanzanie-Ouganda, centres de contrôle) et de distribution (densification du réseau de distribution en zone rurale, semi urbaine voire urbaine, développement des centres de production *offgrids verts*). L'AFD visera à soutenir les efforts d'électrification des zones rurales et des zones périurbaines, en contribuant à la mise en œuvre du Programme national d'électrification par l'Agence pour l'Énergie Rurale (REA) et à l'installation de capacités de production renouvelables dans les réseaux isolés de TANESCO en zone rurale. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités de gestion opérationnelle et financière de l'opérateur électrique national TANESCO. L'Agence cherchera à mobiliser des subventions de l'Union européenne ou du Fonds Vert Climat pour les projets régionaux et les projets d'énergie renouvelables.

(iii) Soutenir le développement des infrastructures de transport

Pour permettre à la Tanzanie de bénéficier de sa position géographique, d'améliorer la mobilité urbaine, interurbaine, nationale et de favoriser l'intégration régionale, l'AFD pourra, à la demande des autorités tanzaniennes, mobiliser des prêts concessionnels. L'Agence cherchera à poursuivre les financements en faveur de la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires du pays, en veillant à la mise en adéquation des investissements avec les perspectives d'évolution de transport des biens et des personnes. L'AFD pourra contribuer à améliorer les transports collectifs urbains, en particulier à Dar es Salaam, en s'inscrivant dans les schémas directeurs de développement des transports et en concertation avec les autres bailleurs de fonds du secteur. L'AFD pourra s'intéresser à d'autres sous-secteurs (ports, rails), en cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds, compte tenu de la taille très importante des projets (plusieurs milliards d'euros).

(iv) Améliorer la gestion inclusive des aires protégées et favoriser le tourisme durable

Pour préserver et valoriser la biodiversité relativement unique du pays, les interventions de l'AFD pourront contribuer à améliorer la gestion concertée des aires protégées existantes, à favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif en Tanzanie. L'Agence s'attachera notamment à développer un tourisme respectueux de la biodiversité existante dans les parcs nationaux (infrastructure de transport, viabilisation des sites d'investissements privés – lodges – équipement de lutte contre le braconnage, formations). L'AFD pourra soutenir les efforts du gouvernement et des ONG pour améliorer la gestion des espaces naturels impliquant les populations locales dans la préservation des ressources naturelles. A la demande des autorités tanzaniennes, l'Agence pourra mobiliser des financements souverains ou non souverains au bénéfice de la *Tanzania National Parks Authority* (TANAPA), ainsi que des subventions du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Des partenariats avec d'autres acteurs (Banque Mondiale, KfW, Fonds Vert) pourront être recherchés.

(v) Accompagner la transition numérique

Les autorités tanzaniennes ont exprimé la volonté d'accélérer le déploiement et l'adoption des nouvelles technologies. Cette volonté est cohérente avec la stratégie numérique de l'AFD en cours de finalisation, et un accompagnement de la transition numérique du pays pourra être initié. L'AFD privilégiera à ce titre l'extension de la connectivité, que ce soit au travers de l'extension de la dorsale de fibre optique, du réseau gouvernemental ou encore de la connectivité en zone rurale. L'Agence apportera son soutien au travers de prêts souverains concessionnels et de subventions FERC, en concertation avec la Banque Mondiale qui intervient déjà dans le secteur (*Regional Communication and Information Programm, Digital Tanzania*).

(vi) Financer les investissements privés pour le développement durable

Pour faciliter l'investissement privé dans des secteurs ayant un fort impact socio-économique et/ou environnemental, l'AFD soutiendra le financement des PME par les banques

locales, au travers de la mise à disposition de lignes de crédit non souveraines concessionnelles et de longue maturité, ainsi que d'une assistance technique. Dans le cadre de l'approche régionale, l'Agence développera les lignes de crédit SUNREF auprès des banques locales. Un soutien aux activités génératrices d'emplois en particulier dans les secteurs agricole, manufacturier, touristique ou encore du logement pourra être envisagé par l'intermédiation bancaire. L'AFD cherchera à apporter une réponse aux difficultés du secteur (taux d'intérêt élevés en monnaie locale, aversion au risque).

L'appui au développement du secteur privé, en permettant notamment l'accès pour les TPME à des ressources financières, pourra être appuyé via la mise en place de garanties de type ARIZ ou EURIZ, en particulier auprès des institutions financières bénéficiant de lignes de crédit de l'AFD. D'autres outils de garantie (garantie de crédits souverains, garantie de paiement souveraine) pourront être envisagés pour stimuler l'investissement privé.

3.3 AXES D'INTERVENTION TRANSVERSAUX

(i) Renforcement des capacités

Dans le cadre du financement des infrastructures publiques et privées, l'Agence poursuivra le financement des renforcements des capacités des maîtrises d'ouvrage du pays notamment dans la passation des marchés et la gestion de projets. Une attention particulière sera portée à la poursuite et au développement des actions de renforcement des capacités techniques et financières des sociétés publiques (*Utilities*) pour lesquelles l'AFD cherchera à mobiliser des subventions d'accompagnement pour le financement de prestations d'assistance technique, formations courtes, formations diplômantes³⁸, formations de formateurs... L'Agence cherchera, lorsque c'est possible, à rapprocher les institutions publiques tanzaniennes bénéficiaires de ses financements et françaises³⁹. Compte tenu des enjeux de renforcement des capacités pour le développement du pays et pour la mise en œuvre des projets financés par l'AFD, la cellule de renforcement des capacités de l'AFD pourra être mobilisée pour approfondir les besoins et définir un plan d'action adapté aux difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des projets.

(ii) Lutte contre le changement climatique

Conformément à sa stratégie Climat-Développement, l'AFD recherchera une cohérence de ses interventions avec l'Accord de Paris, c'est-à-dire avec des trajectoires de développement bas carbone et résilient. L'AFD s'attachera également, dans le cadre de ses activités en Tanzanie, à contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'AFD en matière de co-bénéfices climat en Afrique subsaharienne. Elle participera par ailleurs aux engagements pris dans le cadre du lancement de l'initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique à laquelle la France s'est engagée à contribuer à hauteur de 3 Mds € (2016-2020). Dans cette perspective, l'AFD poursuivra le développement de financements qui favorisent en particulier l'atténuation du changement climatique permettant d'accompagner la Tanzanie sur une trajectoire bas carbone. A ce titre, l'AFD favorisera des projets souverains accompagnant le développement d'un mix énergétique tanzanien basé sur les énergies renouvelables (projet d'hydro-électricité, solaire...) et appuiera

l'émergence d'une offre de financement privée dédiée à des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable via notamment les lignes de crédit SUNREF. Le financement de projets de transports urbains limitant les émissions de gaz à effet de serre sera envisagé.

(iii) Prise en compte du genre

Si la Constitution tanzanienne de 1977 actuellement en vigueur émet comme principe, conformément aux traités et conventions internationaux ratifiés par le pays, l'égalité entre les femmes et les hommes, des lois et systèmes juridiques discriminatoires subsistent, tout comme les inégalités de fait entre femmes et hommes. L'AFD cherche à promouvoir une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes en Tanzanie en portant une attention particulière (i) à ne pas aggraver les inégalités et (ii) à développer les meilleurs efforts pour faire émerger des projets ayant un objectif spécifique ou principal visant la réduction des inégalités femmes-hommes. La prise en compte du genre sera progressivement mise en place sur l'ensemble des interventions, en particulier dans les secteurs de l'eau et assainissement, des transports et dans l'emploi des femmes sur les interventions en lien avec le secteur privé. L'AFD en Tanzanie cherchera à tendre vers 50 % de projets genre avec une contribution CAD 1 ou 2 dans le cadre de ses financements. Cette meilleure prise en compte du genre contribuera à l'engagement 100 % lien social du Groupe.

(iv) Appui à la gouvernance des entreprises publiques tanzaniennes

Dans le cadre de son nouveau mandat gouvernance, l'AFD s'attachera en Tanzanie à accompagner la structuration et l'autonomisation financière des entreprises et opérateurs. Cet appui pourra notamment inclure l'accompagnement du *Treasury Registrar*, en charge des participations de l'Etat. Cet accompagnement, sous forme d'expertise et d'assistance technique, contribuera par ailleurs au développement des financements non souverains de l'AFD.

³⁷ Compte tenu des difficultés pour les autorités locales de verser les subventions d'équilibres prévues par la loi, l'exploitation et la maintenance des petites infrastructures de production d'eau potable en zone rurale ou semi-urbaines restent difficiles.

3.4 STRATÉGIE DE PROPARCO

Les financements de PROPARCO constituent les premières interventions du groupe AFD en Tanzanie. Elle y a développé son activité depuis Nairobi, en dépit de difficultés liées à l'environnement des affaires et à la concurrence avec les autres bailleurs de fonds. Entre 2009 et 2016, l'activité s'est concentrée sur l'appui aux institutions financières (80 % sous forme de lignes de crédits).

Les objectifs de PROPARCO à l'échelle régionale sont ambitieux en terme d'engagements : doublement des volumes d'ici 2020 en passant de 1,1 Md EUR en 2015 à 2 Md EUR et triplement des impacts en matière de développement et de contribution aux ODD. L'adoption de la stratégie de PROPARCO repose sur i) l'évolution des besoins des clients (expertise technique et sectorielle, monnaie locale, prise de risque accrue) et ii) les changements de l'environnement (concurrence entre DFIs, recours aux *blending facilities*, volatilité des marchés sous-jacents).

PROPARCO poursuivra son appui aux Institutions financières, avec une attention particulière à la recherche de solutions de financement en monnaie locale (en collaboration avec l'agence AFD Afrique de l'Est), et développera les mécanismes de garantie (notamment *trade finance*). En Tanzanie, le développement de l'activité reste structurellement contraint par un nombre relativement peu élevé d'institutions financières solides et un nombre important de bailleurs de fonds impliqués sur le secteur.

En matière d'infrastructures, PROPARCO cherchera à développer son offre de financement de haut de bilan pour renforcer sa subsidiarité dans la région. En Tanzanie, une attention

particulière sera portée à l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie et de la santé financière de l'*off-taker* des projets privés de production, l'opérateur électrique TANESCO, qui pèse sur les projets d'investissements dans le secteur de l'énergie. Des mécanismes de garanties pourront être explorés pour favoriser l'émergence et la bancabilité de ces producteurs d'énergie privés.

Un soutien direct sera apporté aux entreprises, en particulier en faveur des secteurs sociaux (santé, éducation) tout en continuant le soutien des secteurs agrobusiness et manufacturier. Le secteur privé est toutefois concentré sur quelques gros conglomerats déjà soutenus par les banques locales. Accompagner ces grands groupes devra passer par une subsidiarité accrue (importance du financement recherché en USD, allongement de la maturité des prêts, investissement en fonds propres).

Les synergies entre l'AFD et PROPARCO se poursuivront et se renforceront. PROPARCO interviendra en priorité auprès des banques privées et l'AFD interviendra en priorité auprès des banques publiques. Les interventions de l'AFD auprès des institutions financières privées se poursuivront (lignes de crédit SUNREF ou Agreefi, garanties ARIZ) et donneront lieu à une concertation avec PROPARCO.

En termes de secteurs, l'AFD, qui finance le développement des infrastructures publiques de production, de transmission et de distribution d'électricité, continuera d'informer PROPARCO sur le secteur, en particulier sur sa santé financière.

3.5 PARTENARIATS ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Afin de mettre en œuvre l'objectif d'un développement équilibré et inclusif et des objectifs de développement durable, l'AFD continuera sur la période 2017-2021 à travailler de manière étroite avec les ministères techniques clefs pour les interventions de l'AFD ainsi que les maîtrises d'ouvrages avec lesquelles l'AFD a su créer une relation de qualité (Tanesco, Sociétés publiques d'eau). Elle diversifiera les partenariats avec les nouvelles maîtrises d'ouvrage en lien avec les nouveaux projets (REA, DAWASA, TANAPA...). L'AFD consolidera la coordination et cherchera des synergies avec les autres bailleurs de fonds européens (UE/AFIF,

KfW, BEI), les bailleurs de fonds multilatéraux (BM, BafD), ainsi que les membres d'IDFC (KfW, JICA, EADB). L'AFD conservera une approche équilibrée entre le financement de projets sans cofinanciers et des cofinancements, notamment dans le cadre de projets complexes et de grande taille. Enfin, l'AFD cherchera à produire de la connaissance, qui portera en premier lieu sur les retours d'expérience des projets financés. L'AFD continuera à développer les partenariats avec les organisations de la société civile afin de mieux répondre aux enjeux sociaux et économiques de la Tanzanie.

³⁸ L'AFD a financé le coût de la participation d'un cadre du Ministère de l'eau et de l'irrigation au Master « Eau pour tous » d'AgroParisTech pour l'année 2017-2018, au travers d'une subvention FERC.

³⁹ L'AFD a financé en 2015 un échange entre le Ministère de l'eau et Oleau pour la définition d'un programme de renforcement des capacités des sociétés publiques d'eau.

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing behind and others in front of it.

4.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES
ET MODALITÉS
D'INTERVENTION**

4.1 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'Agence française de développement poursuivra son engagement en faveur du développement de la Tanzanie avec un objectif d'engagement total d'environ 600 millions d'euros sur la période 2017-21, dont environ 500 millions d'euros sous forme de financements souverains (soit environ 100 millions d'euros par an) et dont 100 millions d'euros environ sous forme de

financements non souverains (soit environ 20 millions d'euros par an).

A ce titre, la mise en œuvre de la stratégie Tanzanie contribuera à l'objectif de financer, à hauteur de 23 milliards d'euros entre 2017 et 2021, le développement de l'Afrique.

4.2 CONCENTRATION SECTORIELLE

Une concentration sectorielle prenant en compte les besoins de la Tanzanie, l'expérience de l'AFD et les moyens humains disponibles. En ligne avec les recommandations sur l'efficacité de l'aide (Paris, Accra, Buzan), l'intervention de l'AFD en Tanzanie sur la période 2017-2021 présentera une continuité des orientations sectorielles de la période précédente, en concentrant *a minima* 80 % de ses financements sur trois secteurs (eau, énergie et transports) et en cherchant à optimiser le nombre de cofinancements. Une ouverture sectorielle modérée, mobilisant moins de 20 % des nouveaux engagements, pourra être réalisée en fonction des opportunités, en particulier en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité ou du développement numérique du pays.

Un équilibre entre concentration géographique et besoins de développement territorial du pays. L'intervention de l'AFD au cours de la période 2008-2016 n'a pas été marquée par une concentration géographique, hormis pour une partie des interventions de l'AFD en faveur de l'eau et de l'assainissement, concentrées dans les villes du pourtour du Lac Victoria en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. Compte tenu des besoins du pays, de la demande du gouvernement tanzanien et de la croissance du portefeuille, l'AFD poursuivra cet équilibre entre intérêt pour la concentration géographique, financement de nouveaux projets d'intérêt pour le développement du pays et moyens humains et financiers pour l'instruction et le suivi de projets.

4.3 DIVERSITÉ DES OUTILS DE FINANCEMENT

Une priorité pour la poursuite de financements souverains. Compte tenu de la situation financière et institutionnelle des opérateurs publics dans ses secteurs de concentration, l'Agence mobilisera en priorité des financements souverains pour les investissements publics en faveur de l'eau, de l'énergie et des transports. L'agence mobilisera de la subvention via le programme 209 pour du FERC, ou lorsque cela est possible, des subventions UE dédiées (*ARE Scale up* ou *SE4ALL facility*) pour la réalisation d'études de faisabilité en vue de la préparation de projets ou pour financer de l'assistance technique.

La recherche de contreparties éligibles à des financements non souverains. L'AFD étudiera la possibilité de soutenir, au travers de prêts concessionnels non souverains, des entités publiques présentant un risque acceptable ou, en concertation avec PROPARGO, des institutions privées actives dans des secteurs présentant un impact social ou environnemental positif.

L'AFD poursuivra le développement des lignes de crédit SUNREF et s'intéressera aux lignes de crédit agricoles (Agreenfi). L'AFD pourra développer le portefeuille de garanties de crédit ARIZ et EURIZ, en veillant à un équilibre entre nombre d'institutions éligibles et ressources humaines disponibles pour leur suivi.

La mobilisation de subventions. La Tanzanie n'étant pas un pays prioritaire pour la mobilisation des subventions du programme 209, l'AFD cherchera à mobiliser des subventions auprès de l'Union européenne (AFIF) ou auprès du Fonds Vert. La mobilisation d'une subvention du Programme de Renforcement des capacités commerciales (PRCC) pourra également être étudiée.

4.4 AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE LA MISE EN ŒUVRE DES FINANCEMENTS SOUVERAINS

L'amélioration des performances de mise en œuvre des concours souverains sera une priorité de l'action de l'Agence. L'AFD mettra en œuvre les mesures décidées avec les contreparties

tanzaniennes à l'issue du chantier lancé avec le Ministère tanzanien de l'eau, en matière de formalisation juridique des actes, de passation de marchés et de mécanismes de décaissement.

4.5 INTERACTION DES INTERVENTIONS DE L'AFD EN TANZANIE AVEC LES ACTEURS FRANÇAIS

Développement de synergies entre les outils de financement de l'AFD et de la Direction générale du Trésor : des synergies seront recherchées entre l'AFD et le Service économique pour une mobilisation conjointe et complémentaire des instruments du Trésor (FASEP, prêt du trésor non concessionnel) et des prêts souverains de l'AFD. Plusieurs projets ont d'ores et déjà fait l'objet d'une pré-identification entre le service économique régional de Nairobi, le service économique de Dar es Salam et l'AFD, notamment le projet de nouvel aéroport de Dodoma-Msalato et la phase 5 du Bus à rapide transit (BRT) de Dar es Salam.

The background features several decorative, curved green lines of varying thicknesses and colors, ranging from a light sage green to a vibrant forest green. These lines sweep across the page, creating a sense of movement and framing the central text.

5.

SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie, qui alimentera les actions de communication et le pilotage de l'activité, sera réalisé au travers des indicateurs ci-dessous, issus en partie de la grille d'indicateurs de l'aide bilatérale validée par le CICID de novembre 2016. Ces indicateurs permettront de mesurer la contribution de l'action de l'AFD à l'atteinte des cibles ODD indiquées précédemment.

par secteur

- *Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité ou gagnant accès à l'électrification*
- *Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées*
- *Superficies bénéficiant de programme de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité*
- *Investissements accompagnés dans le secteur privé*
- *Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financement de l'AFD*
- *Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées*
- *Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée*
- *Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré*
- *Nombre d'usagers des pôles de transport réhabilités ou créés*

en matière de co-bénéfice climat

- *Part (en montant) des autorisations d'engagement ayant un co-bénéfice climat*

en matière de genre

- *Part (en nombre) des autorisations d'engagement ayant un objectif genre*
- *Taux de femmes parmi les personnes concernées par les opérations de crédits*

Une revue de la mise en œuvre du cadrage stratégique à mi-parcours, dont le double objectif sera (i) d'actualiser les orientations initiales en fonction de l'évolution du contexte et (ii) d'ajuster/préciser les projections financières sur la seconde moitié de la période de mise en œuvre, sera réalisée en 2019.

LISTE DES SIGLES

AFD : Agence Française de Développement	FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
ABG : Aide Budgétaire Globale	FMI : Fonds Monétaire International
AFIF : <i>Africa Investment Facility</i> (Facilité pour l'Investissement en Afrique)	FYDP : <i>Five Years Development Plan</i>
APD : Aide Publique au Développement	GCF : Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
APE : Accords de Partenariats Economique	GGGR : <i>Global Gender Gap Report</i>
AREI : <i>Africa Renewable Energy Initiative</i>	GNI : <i>Gross National Income</i>
ASS : Afrique subsaharienne	IDA : International Development Association
BaFD : Banque Africaine de Développement	IDE : Investissements Directs Etrangers
BEI : Banque Européenne d'Investissement	IDFC : International Development Finance Club
BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement	IDH : Indice de Développement Humain
BM : Banque Mondiale	IGF : Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
BoA : Bank of Africa	INDC : <i>Intended Nationally Determined Contributions</i>
BOT : <i>Bank of Tanzania</i>	JICA : <i>Japanese International Cooperation Agency</i>
BRT : <i>Bus rapid transit</i>	KfW : <i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
CAD : Comité d'Aide au Développement	M : Million
CCM : <i>Chama Cha Mapinduzi</i>	MCC : <i>Millenium Challenge Corporation</i>
CICID : Comité Interministériel de Coopération Internationale et de Développement	MDM : Médecins du Monde
CIDR : Centre International de Développement et de Recherche	NDC : <i>Nationally Determined Contribution</i> , Contribution nationale
CIR : Cadre d'Intervention Régional	OCDE : Organisation de Coopération de Développement Economique
C2D : Contrat de Désendettement et de Développement	ODD : Objectifs de Développement Durable
COP21 : <i>21th Conference of Parties</i>	OIEau : Office International de l'Eau
DAWASA : <i>Dar es Salaam Water and Sewerage Authority</i>	OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
DFID : <i>Department for International Development</i>	ONU : Organisation des Nations unies
DSP : Document de Stratégie Pays	PIB : Produit Intérieur Brut
EAC : Communauté d'Afrique de l'Est	PFR : Pays à Faible Revenu
EADB : <i>East African Development Bank</i>	PME : Petites et Moyennes Entreprises
FAD : Fonds Africain pour le Développement	PPP : Partenariats Public Privé
FASEP : Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé	PRCC : Programme pour le renforcement des capacités commerciales
FERC : Fonds d'Expertises et de Renforcement de Capacités	PRI : Pays à Revenu Intermédiaire
FERT : Association Française de coopération internationale pour le développement agricole des pays en développement et émergents	RDC : République démocratique du Congo
	REA : <i>Rural Electrification Agency</i>
	SADC : <i>Southern Africa Development Community</i> , Communauté de développement d'Afrique australe

SFI : Société financière internationale

SUNREF : *Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance*

TANESCO : *Tanzania Electric Supply Company Limited*

TANAPA : *Tanzania National Parks Authority*

TAWA : *Tanzania Wildlife Authority*

TDV : *Tanzania Development Vision*

TIB : *Tanzania Investment Bank* :

TPIR : Tribunal Pénal international pour le Rwanda

TPME : Très Petites et Moyennes Entreprises

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

TZS : Shilling Tanzanien

UA : Union Africaine

UE : Union européenne

USAID : United States Agency for International Development

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation -, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3500 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

<http://www.afd.fr>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

